

Communiqué commun LDH, ERRC
Paris, le 7 avril 2014

RECENSEMENT DES ÉVACUATIONS FORCÉES DE LIEUX DE VIE OCCUPÉS PAR DES ROMS ÉTRANGERS EN FRANCE

(*Premier trimestre 2014*)

1. Résumé

Les évacuations forcées : un entêtement incompréhensible !

Le 8 avril est la Journée internationale des Roms, et il aurait fallu la fêter dans la joie et la dignité. Mais les réalités restent tristes et indignes, car les évacuations forcées des Roms étrangers durant le premier trimestre 2014 ont perduré. On aurait pu imaginer un autre scénario, durant la période hivernale. Comme les années précédentes, les conditions de froid, de vent, de pluie ou de neige durant l'hiver n'infléchissent pas la politique de rejet du gouvernement.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, 3 428 personnes se sont fait évacuer de force de 36 lieux de vie, 2 904 par les autorités lors de 27 évacuations, et 524 suite à un incendie à 9 occasions. Ces chiffres restent très élevés en période hivernale, tout comme lors des années précédentes, puisque nous avions recensé 3 007 personnes évacuées de force par les autorités de leurs lieux de vie au premier trimestre 2013, et 2 153 en 2012.

Il y eut 22 évacuations forcées faisant suite à une assignation par les propriétaires des terrains ou des squats, devant les tribunaux, 3 faisant suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par la mairie ou le préfet, et un abandon des bidonvilles par les personnes elles-mêmes, sous la menace d'une évacuation forcée imminente. Il y eut une évacuation ne faisant suite à aucune décision de justice ni aucune autre décision légale (Champs-sur-Marne, le 21 mars 2014).

Aucun changement sensible n'est observé dans l'application de la circulaire du 26 août 2012. Les évacuations forcées ont continué pratiquement, partout sans solution alternative crédible de relogement ni d'accompagnement social. Les diagnostics, quand ils sont réalisés, restent faits de manière superficielle et ne servent généralement qu'à recenser les personnes en vue de leurs évacuations.

On déplore malheureusement le décès d'une enfant, lors d'un incendie dans un bidonville à Bobigny, le 12 février 2014.

Pendant cette période d'élections municipales, le climat est resté déplorable, les paroles extrémistes et les discours de haine ont continué.

L'annonce, par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, d'un plan pour l'*« éradication des bidonvilles »*, avec Adoma comme opérateur, reste à concrétiser. Mais on peut s'interroger sur la faisabilité d'une telle démarche dans le contexte d'une politique menée d'autre part par le ministère de l'Intérieur et centrée sur les évacuations forcées devenues systématiques, comme le montrent les chiffres : c'est toujours la même politique

de rejet qui est menée. Les bidonvilles sont reconstruits un peu plus loin, et les personnes s'y retrouvent de plus en plus précarisées.

Étant donné que le ministre de l'Intérieur est maintenant nommé Premier ministre, le plan d'éradication des bidonvilles ne va-t-il pas se traduire par une accélération de la systématisation de leurs évacuations ? Ce qui peut faire craindre le pire des scénarios.

Remarque :

Ce recensement est le fruit d'un travail commun entre la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et l'« European Roma Rights Centre » (ERRC). Sans avoir la prétention à l'exhaustivité de la situation étant donné le manque de données officielles disponibles, ce recensement voudrait cependant en être l'expression la plus objective possible.

2. Résultats observés

Durant le premier trimestre 2014, 3 428 personnes furent obligées de quitter leurs lieux de vie, dont 27 suite à une évacuation forcée par les autorités, et 9 suite à un incendie.

Les évacuations ont concerné 36 sites. Une solution partielle de relogement aurait été proposée dix-sept fois.

Il y eut 22 évacuations forcées faisant suite à une décision d'un tribunal, 3 faisant suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par la mairie ou le préfet, et un abandon des bidonvilles par les personnes elles-mêmes. Il y eut une évacuation sans décision de justice.

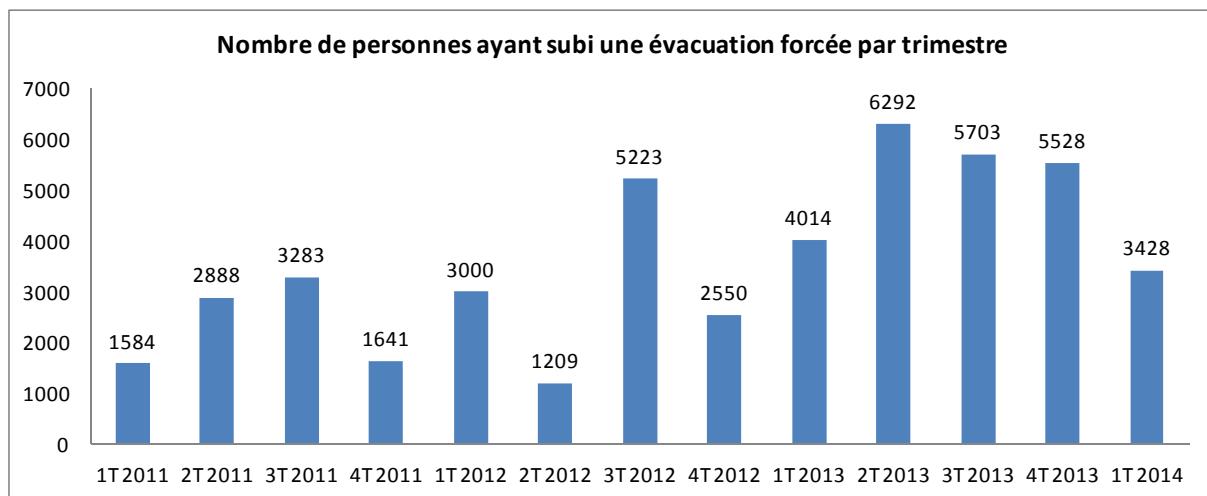
L'analyse des résultats montre que quatre régions de France ont été les principaux témoins d'évacuations forcées, totalisant 95 % des évacuations : Ile-de-France (73 %), Rhône-Alpes (16 %), Aquitaine (3 %) et Provence-Alpes-Côte-d'azur (3 %).

Les solutions de relogement restent dérisoires dans la pratique, même si, dans ce rapport, elles sont comptabilisées quand elles sont faites. Les propositions de relogement sont le plus souvent temporaires (deux à trois jours), dans des hébergements d'urgence, ou parfois plus durables pour certaines familles (un mois renouvelable, selon des critères mal définis), dans des hôtels du Samu social. Elles sont généralement éparpillées et éloignées des lieux de scolarisation des enfants, et elles ne sont adressées qu'à une partie de la population du lieu de vie. Aussi, les solutions de relogement sont le plus souvent offertes le jour même de l'évacuation : les personnes n'étant pas informées qu'elles pourraient être relogées pour quelques nuits, elles quittent leur lieu de vie avant l'arrivée des forces de l'ordre et des services de relogement. Il arrive fréquemment que les autorités envisagent de séparer les familles en proposant des solutions d'hébergement d'urgence uniquement aux mères et aux plus jeunes enfants, laissant les pères et les autres enfants plus âgés à la rue.

On continue à observer que les évacuations forcées s'accompagnent souvent d'une distribution d'obligation de quitter le territoire français (OQTF).

3. Evolutions par rapport aux périodes précédentes

Les tableaux suivants détaillent les différents nombres recensés et leurs évolutions. Cette analyse montre que le nombre de personnes évacuées durant le premier trimestre de l'année 2014 reste à un niveau élevé, et que la trêve hivernale n'est absolument pas prise en compte malgré un fléchissement du nombre de personnes évacuées.



	nbr d'évac. par les autorités	nombre d'incendies	nbr de lieux évacués	Solutions partielles de relogement	Evacués par les autorités	Evacués suite aux incendies ou autres	Nbr de personnes
1T 2013	29	10	39	16	3007	1007	4014
2T 2013	38	4	42	17	5762	530	6292
3T 2013	57	5	62	29	5203	500	5703
4T 2013	41	3	44	12	5408	120	5528
Grand Total	165	22	187	74	19380	2157	21537
1T 2014	27	9	36	17	2904	524	3428

Note : Ces estimations n'incluent pas les éloignements du territoire suite à une décision administrative, ni les rapatriements par charter de l'Ofii (pour information, en dehors des rapatriements personnels, au moins 446 personnes rapatriées en groupe lors de quatre charters en 2013).

4. Harcèlements, rejets, mises en péril, menaces

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et ne donne que quelques exemples des faits de violence.

Durant le premier trimestre 2014 :

- durant l'incendie du bidonville des Coquetiers à Bobigny, le 12 février, on déplore le décès d'une enfant âgée de 8 ans ;

- suite à l'évacuation du bidonville de Wattignies, le 21 février, une famille s'était réfugiée dans un autre bidonville, à Roncq. Le soir même, leur enfant âgée de 8 ans est fauchée accidentellement par une voiture à la sortie du bidonville. Elle est décédée sur les lieux ;
- une famille rom, réfugiée sur les trottoirs de la place de la République, à Paris, a été agressée à l'acide par un passant. On a appris lors de cette sordide découverte que les faits se répétaient depuis le mois d'août 2013 ;
- « *Paul-Marie Coûteaux, tête de liste FN-Rassemblement bleu marine dans le 6^e arrondissement de Paris pour les élections municipales, évoque dans une note de blog l'idée de "concentrer" les Roms "dans des camps"* »¹ ;
- le commissaire européen des droits de l'Homme dénonce qu' « *une autre forme grave d'abus policier est la violence envers les minorités, en particulier les Roms, et les migrants* »², pointant plus particulièrement la Grèce et la France.

¹ « Un candidat d'extrême droite évoque l'idée de "concentrer" les Roms dans des "camps" », *Le Monde*, 3 mars 2014.

² « Les violences policières – une menace grave pour l'Etat de droit », le Carnet des droits de l'Homme du Commissaire du Conseil de l'Europe, 25 février 2014 @ 9:45.

5. Résultats détaillés pour le 1^{er} trimestre 2014

Adresse ou lieu-dit	Commune(s)	Dpt	Région	Date	Trim	Nbr total de personnes évacuées	Nbr de personnes évacuées par les autorités	nbr	Nbr de personnes évacuées suite à incendies ou autres	nbr	Présence OFI ou PAF (1=oui)	Sol. de relog. (1=partielle)	Arrêté Préfet / Maire / 48h flagrance	Jugement TGI ou TA	seuls sous pression	Source/Réaction
squat La Métare	St Etienne	Loire	Rhône-Alpes	03-janv	1T2014	133	133	1			1		1			France Bleu 3 janvier
centre commercial Belle-Epine	Thiais	Val-de-Marne	Île-de-France	09-janv	1T2014	70	70	1					1			Le Parisien 9 janvier
Déchetterie	Perpignan	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	09-janv	1T2014	20	20	1					1			France Bleu 10 janvier
Avenue Roger Salengro	La Courneuve	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	15-janv	1T2014	200	200	1			1		1			Aulnaylibre 16 janvier
Rue de la Mulatière	St Etienne	Loire	Rhône-Alpes	21-janv	1T2014	78	78	1					1			Le Progrès 22 janvier
Rue Dr Schinazy - Bacalan	Bordeaux	Gironde	Aquitaine	21-janv	1T2014	70	70	1			1		1			Sudouest 22 janvier
N19 et N406	Bonneuil-sur-Marne	Val-de-Marne	Île-de-France	28-janv	1T2014	600	600	1			1		1			Le Parisien 28 janvier
Hôpital musulman	La Courneuve	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	29-janv	1T2014	20	20	1					1			Romeurope
34 rue Primat	Villeurbanne	Rhône	Rhône-Alpes	04-févr	1T2014	130	130	1					1			Rue89 Lyon 4 février
Route d'Eragny	Saint Ouen	Val d'Oise	Île-de-France	06-févr	1T2014	30	30	1					1			Romeurope
Route de Caissargues	Nîmes	Gard	Languedoc-Roussillon	06-févr	1T2014	32	32	1					1			Midi Libre 7 février
Rue des écoles	Chavigny	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	07-févr	1T2014	20			20	1						Est Républicain 7 février
Rue de Charnegny	Besançon	Doubs	Franche-Comté	10-févr	1T2014	10			10	1						Est Républicain 11 février
Ponte Aubervilliers n°1	Paris	Paris	Île-de-France	12-févr	1T2014	40	40	1			1		1			LDH 12 février
Ponte Aubervilliers Abeille	Paris	Paris	Île-de-France	12-févr	1T2014	200	200	1					1			LDH 12 février
Coqueteries	Bobigny	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	12-févr	1T2014	50			50	1			1			Le Monde 12 février
Aveue Jean Mermoz	La Courneuve	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	13-févr	1T2014	200	200	1					1			MdM mission bidonvilles
D110	Limieil-Brévannes	Val-de-Marne	Île-de-France	13-févr	1T2014	100	100	1			1		1			Le Parisien 13 février
Avdu Cap Pinède	Marseille	Bouches-du-Rhône	PACA	16-févr	1T2014	45			45	1			1			Metronews 16 février
Rue Marcel Paul	Le Blanc Mesnil	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	18-févr	1T2014	150	150	1					1			ERRC 20 février
Madrague ville	Marseille	Bouches-du-Rhône	PACA	19-févr	1T2014	50			50	1						La Provence 19 février
Vélodrome	Montigny-le-Bretonneux	Yvelines	Île-de-France	20-févr	1T2014	21	21	1			1		1			Iesnouvelles.fr 20 février
Rue Pasteur	Wattignies	Nord	Nord-Pas-de-Calais	21-févr	1T2014	35	35	1						1		Romeurope
Av.Jean Jaures	La Courneuve	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	26-févr	1T2014	30	30	1					1			ERRC 27 février
Route de Bédarieux	Béziers	Hérault	Languedoc-Roussillon	03-mars	1T2014	12	12	1					1			midi Libre 4 mars
Boulevard Sampsaix	St-Fons	Rhône	Rhône-Alpes	05-mars	1T2014	133	133	1			1		1			RTL 5 mars
entreprise Everté	Dammarie-lès-Lys	Seine-et-Marne	Île-de-France	12-mars	1T2014	117	117	1						1		La République 12 mars
Porte des Poissonniers	Paris	Paris	Île-de-France	13-mars	1T2014	111	111	1			1		1			Metronews 13 mars
Cité Descartes	Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne	Île-de-France	13-mars	1T2014	300	300	1			1		1			Le Parisien 13 mars
Route de Corbeil à Montgeron	Montgeron	Essonne	Île-de-France	17-mars	1T2014	250			250	1						Le Républicain 17 mars
Gymnase Gérard Philippe	Fontaine	Isère	Rhône-Alpes	20-mars	1T2014	30			30	1						FR3 20 mars
Cité Descartes 2	Champs-sur-Marne	Seine-et-Marne	Île-de-France	21-mars	1T2014	25	25	1								CS Val Maubuée
Rue du Colonel de Cateljau	Lons-le-Saunier	Jura	Franche-Comté	26-mars	1T2014	7	7	1			1		1			Le Progrès 27 mars
Av.Chefdébien	Perpignan	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	26-mars	1T2014	14			14	1			1			FR3 27 mars
Rue Antoine Polotti	Grenoble	Isère	Rhône-Alpes	28-mars	1T2014	55			55	1			1			FR3 28 mars
Grand port maritime	Ambarès	Gironde	Aquitaine	31-mars	1T2014	40	40	1						1		Sudouest 31 mars
1er trimestre 2014						3428	2904	27	524	9	0	17	3	22	1	

Annexe 1

1. Description des données prises en compte dans l'étude

L'étude a recensé la dénomination du lieu de vie, la commune, le nombre de personnes expulsées, les causes de l'évacuation forcée, le nombre d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) distribuées (quand il est connu), la présence simultanée de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) avec les forces de l'ordre (quand il est signalé), les expulsions collectives du territoire, les propositions de relogement, les bases légales de l'évacuation (procédure d'expulsion initiée par le propriétaire du lieu de vie, ou arrêté pris par le maire ou le préfet) ainsi que les sources de l'information dans chacun des cas. Chaque évacuation ou expulsion est caractérisée de la manière la plus complète et seules les informations vérifiables obtenues de sources fiables, mentionnées ci-dessous, sont comptabilisées.

2. Définitions

Le vocabulaire doit être précisé : un terrain est évacué et une personne expulsée. En droit, on parle d'évacuation d'un terrain, d'un bâtiment lorsque la mesure vise le lieu, et d'expulsion lorsque la mesure vise la ou les personnes. D'autre part, le terme « lieu de vie » désigne l'endroit où vivent les personnes, cet endroit pouvant être un bidonville, un squat, un hangar désaffecté... ou une caravane en état ou non de marche. La dénomination du lieu de vie est celle de l'endroit mentionné dans la source, par exemple « le Hanul ». L'adresse est évidemment notée, quand c'est possible.

La commune est celle sur laquelle le lieu de vie existe. Les cas sont fréquents où le lieu de vie chevauche plusieurs communes, par exemple Noisy-le-Grand/Bry-sur-Marne. Ces cas prêtent souvent à confusion : plusieurs rapports d'apparence différente concernent en fait le même lieu de vie. Une attention particulière a été portée à ce point afin de garantir l'information.

La date est celle du jour où a eu lieu l'évacuation forcée.

Le nombre de personnes est celui mentionné dans la source.

L'expulsion forcée peut résulter d'un arrêté d'expulsion pour occupation illégale ou insalubrité du lieu de vie, ou un accident (incendie). Plusieurs causes peuvent se cumuler. Par exemple, à Massy (Essonne) en 2010, il y eut : distributions d'OQTF, incendie, arrêté d'expulsion, enfermement, retours ARH et retours forcés, et destruction de ce qui restait du lieu de vie par les autorités communales.

Quand des propositions de relogement sont mentionnées dans la source, elles figurent au tableau. Elles sont généralement partielles car, dans la majorité des cas, elles séparent les familles et sont destinées uniquement aux femmes accompagnées d'enfants en bas âge dans un hébergement d'urgence pour quelques jours. Pour cette raison, elles sont très souvent refusées par les personnes concernées.

L'origine des décisions justifiant les évacuations est comptabilisée. Elles peuvent être prises par un tribunal (d'instance, de grande instance, administratif, une cour d'appel), ou suite à un

arrêté d'insalubrité ou de péril pris par une mairie ou un préfet. Le nombre de départs ne faisant pas suite à l'usage de la force est aussi recensé. Ces départs font généralement suite à un harcèlement et des menaces policières.

La source est l'origine de l'information. Le même événement peut être décrit dans plusieurs sources. Chaque source est référencée. Seules les plus fiables et les plus précises ont été retenues : articles de presse et média, communiqués de presse, témoignages directs diffusés ou transmis par une ONG.

Contacts presse :

Manon Fillonneau
European Roma Rights Centre
06 34 51 58 81
m.fillonneau.errc@gmail.com

Feriel Saadni
Ligue des droits de l'Homme
01 56 55 51 08
feriel.saadni@ldh-france.org